

Communiqué n° 32 du 16 octobre 2019

## **ARBORICULTURE**

### **LONGICORNE À COL ROUGE - *AROMIA BUNGII***

Pour la première fois cette année, une surveillance visuelle vis-à-vis du longicorne à col rouge doit être effectuée dans les vergers de fruitiers à noyaux (*Prunus* spp.) sur demande de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Elle a pour objectif de détecter précocement la présence de ce ravageur et d'entreprendre rapidement les mesures d'éradication. Les contrôles visent à déceler de la sciure autour du tronc. En effet, pendant la phase d'activité des larves, il est possible de déceler l'infestation de l'extérieur. Peu après l'éclosion, la sciure de forage expulsée des galeries par des trous dans l'écorce trahit l'action des larves. La quantité de sciure augmente avec la croissance des larves. Cette sciure s'accumule au pied du tronc et est le signe évident d'une infestation. Il y a un risque de confusion avec le Cossus gâte-bois *Cossus cossus*.

Le longicorne à col rouge est originaire de Chine, de Corée, de Mongolie et de l'est de la Russie. Il s'attaque aux fruitiers à noyaux (*Prunus* spp.). C'est un organisme nuisible préoccupant qui représente un risque pour la production de fruits à noyau en Europe. C'est pourquoi il est considéré comme un organisme de quarantaine en Suisse et dans l'Union européenne (OMP-OFAG, RS 916.202.1).

On suppose que les coléoptères adultes ne se propagent de manière naturelle que de quelques kilomètres par an. Cependant, ils peuvent être transportés sur de longues distances par l'intermédiaire de bois de sciage, de bois d'emballage, de bonsaïs ou de jeunes plants. Les larves et les pupes survivent quelques mois dans le bois coupé et y poursuivent leur développement. Les œufs et les larves peuvent également se trouver sur de jeunes plants ou des bonsaïs, voire à l'intérieur de ceux-ci.

Depuis 2011, des foyers épidémiques ont été enregistrés en Europe (Allemagne et Italie). Le foyer le plus important a été découvert en Campanie (Italie), d'autres ont été signalés en Lombardie (nord de l'Italie) et en Bavière (sud de l'Allemagne).

Vous pouvez signaler toute suspicion de cas à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères. Vous trouvez de plus amples informations sur le site internet d'[Agroscope](http://www.agroscope.admin.ch)

([www.agroscope.admin.ch/thèmes/production\\_végétale/protection\\_des\\_végétaux/quarantaine\\_service\\_phytosanitaire/organismes\\_de\\_quarantaine/longicorne\\_à\\_col\\_rouge](http://www.agroscope.admin.ch/thèmes/production_végétale/protection_des_végétaux/quarantaine_service_phytosanitaire/organismes_de_quarantaine/longicorne_à_col_rouge)).

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE

